
SEANCE DU 10 AVRIL 2013

DÉCISION N° 2013 / 24 / ARCLYO - VALSAONE/ 4

**PROJET DE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL
ENTRE SAINT-AVIT (DROME) ET VOISINES (HAUTE-MARNE)
(PROJET ARC LYONNAIS- VAL DE SAONE)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du directeur du système industriel de GRTgaz en date du 18 septembre 2012, reçue le 18 septembre 2012, et le dossier joint relatif au projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Etrez (Ain),
 - vu la lettre de saisine du directeur du système industriel de GRTgaz en date du 14 décembre 2012 et le dossier joint relatif au projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Etrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne),
 - vu sa décision n° 2012/57/ARCLYO/1 du 7 novembre 2012 et n° 2013/02/VALSAONE/1 du 9 janvier 2013 décidant l'organisation d'un débat public sur ces deux projets et la fusion de ces deux débats,
 - vu sa décision n° 2013/03/VALSAONE/2 du 9 janvier 2013 nommant Monsieur Jean-Yves OLLIVIER président de la commission particulière du débat public sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Voisines (Haute-Marne),
 - vu sa décision n° 2013/18/VALSAONE/3 du 6 février 2013 nommant Mme Odunlami, M. Habig, M. Rostagnat membres de la commission particulière,
-
- sur proposition de Monsieur Jean-Yves OLLIVIER,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Voisines (Hautes-Marne) :

- M. Jean SORNAY,
- Mme Séverine BARBERET,

Le Président



Christian LEYRIT